L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN, 14 AOUT.

Paris au Jour le Jour.

Nous nous contenterons de choisir quelques échantillons dans les opinions des journaux sur la séance d'hier. Le triomphe du cabinet était absolument prévu—ce qui, entre nous, rendait le débat beaucoup moins dramatique—mais évidemment il n'était pas mauvais qu'au moment des vacances le ministère se sentit de nouveau appuyé sur une majorité qui lui donne un appui moral suffisant. Telle est l'impression que nous retrouvons dans toute la presse conservatrice. A gauche, nous rencontrons plusieurs conclusions d'opinion: Le *Temps* se félicite, assez froidement au reste, de voir M. Jules Favre rendu à la vie oratoire, mais il est un peu difficile de savoir ce qu'il pense au juste de l'interpellation:

L'opportunité de l'attaque n'était pas ici évidente pour tous. Comme il était certain que le gouvernement conserverait la majorité, et même une majorité considérable, une partie de la gauche se demandait s'il était bien prudent de se faire battre, et cela à la veille de la prorogation et au risque de laisser l'opinion pendant trois mois sous l'impression de l'infériorité numérique de l'opposition. Un autre point de vue avait pourtant fini par prévaloir et par rallier toutes les opinions. Oui, la gauche est en minorité, c'est là un fait, et il sied de reconnaître franchement les faits, c'est le fond de la situation, et il ne nous reste plus qu'à revêtir des sentiments conformes à notre situation. Il serait vain sans doute d'espérer reconquérir le pouvoir dans cette Assemblée, mais il nous reste la France, il nous reste l'opinion, et c'est là que l'opposition doit chercher désormais son point d'appui.

La *France*, qui représente à peu près les opinions du centre gauche, ne dissimule point le mécontentement que lui cause la fausse manœuvre d'hier:

Il faut regretter que le parti républicain ait accepté pour porte-voix un homme tel que M. Jules Favre. L'ancien vice-président du gouvernement de la Défense nationale, profondément discrédité par la série d'actes néfastes que son nom rappelle, n'avait point l'autorité nécessaire pour élever la voix dans cette circonstance. Ajoutons qu'il s'est déplorablement acquitté de sa tâche.

C'est exactement l'opinion de la *République française*. Depuis longtemps, on sait que le jeune parti radical a peu de sympathie pour "la Niobé de Ferrières" comme dit spirituellement le *Gaulois*; on le lui fait bien voir et l'on a fort habilement mêlé le venin au miel qu'on ne saurait refuser à un orateur aussi brillant que M. Jules Favre!

L'interpellation procédait d'un système et d'une pensée politique qui ne sont point les nôtres!
....

Aujourd'hui, après le discours de M. Jules Favre, nous sommes disposés à nous féliciter de l'heureuse habileté de langage avec laquelle tous les dissentiments ont été esquivés par un orateur placé, par ses fautes et ses erreurs personnelles, autant que par l'ardente passion de ses ennemis, dans une position aussi difficile.

Ce n'est pas que nous approuvions, même à l'heure qu'il est, l'interpellation qui vient d'avoir lieu. A la veille de la prorogation, on ne pouvait en attendre aucun résultat immédiatement profitable.

Après avoir ajouté que les vrais griefs n'ont point été relevés et que M. Jules Favre ne pouvait pas tout dire, la *République française* s'acharne sur M. de Broglie et annonce les périphrases désobligeantes: complète insuffisance, homme jugé, au-dessous de toutes les tâches, spectacle lamentable offert à la tribune, etc., etc.

Il faut remonter jusqu'aux jours les plus ténébreux du second Empire pour rencontrer des orateurs d'une telle pauvreté. A qui comparer M. de Broglie? à M. Chaix d'Est-Ange, dont on promettait monts et merveilles, et qui ne put tenir devant la Chambre l'espace d'une session? à M. Rouland, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, dont les harangues politiques sont restées dans la mémoire des contemporains comme des chefs-d'œuvre d'impuissance et de ridicule?—Non, tout cela est encore trop relevé pour M. de Broglie. Si on veut le comparer à quelqu'un, il faut citer un Vernier, un de ces conseillers d'Etat créés par la faveur, qui se chaient sur pied dans l'espace d'une discussion et qu'on n'osait plus ramener devant le Corps législatif.

Enfin, M. Louis Blanc lui-même reçoit un coup de boutoir; il est "demeuré au-dessous de la tâche."

Tout cela aurait tourné autrement si un rédacteur de la *République française* avait parlé.

Ces projets, quels sont-ils? C'est là ce qu'il aurait fallu demander au gouvernement. L'occasion d'aujourd'hui, après les explications obscures, embarrassées de M. le duc de Broglie, était des plus favorables, et, pour notre compte, nous ne saurions douter que M. Challemel-Lacour ne l'eût saisie. Cette occasion est perdue, mais pour quelques jours seulement.

Quelle manie d'interpellation! Vraisemblablement, cette fois, le gouvernement refusera la sommation des radicaux; il a même peut-être eu tort d'accepter une première fois une discussion peu utile.

Ne quittons pas M. Jules Favre sans rappeler, d'après l'*Ordre*, un passage d'un discours de M. de Falloux, prononcé en 1849, dans une interpellation sur les affaires d'Italie:

L'honorable M. Jules Favre, qui a prodigué avec tant d'insistance les mots d'affront, de honte, d'humiliation, de mépris, de manquement à l'honneur; l'honorable M. Jules Favre qui a semblé se complaire dans ces effets oratoires, doit savoir que, pour que l'injure porte le coup qu'on veut lui faire porter, il faut qu'elle trouve son autorité même dans la carrière, dans les antécédents, dans l'âge de celui qui les prononce.

L'injure,—l'honorable M. Jules Favre l'ignore peut-être, et comme il semble tenir à ce moyen de discussion, il sera bien aise de l'apprendre,—l'injure subit la loi même des corps physiques, et n'acquiert de gravité qu'en proportion de la hauteur d'où elle tombe.

Vous me permettrez de lui dire, pour achever ma pensée à cet égard, et je n'y reviendrai plus, qu'il a à cette tribune même, depuis dix-huit mois, trop souvent changé de dossier pour que de certains reproches puissent obtenir dans sa bouche toute la portée qu'il leur destine.

Les nouvelles d'Espagne sont un peu moins sombres aujourd'hui, en ce sens que le gouvernement a pris quelques résolutions viriles: destitution de fonctionnaires et de généraux complices de l'insurrection andalouse, création de corps spéciaux, dissolution de régiments insubordonnés, etc., etc. Cela est très bien, mais si l'Andalousie résiste, comment la forcera-t-on à obéir. Là est la question.

Une correspondance envoyée à la *Patrie* nous apprend que la petite ville frontière d'Irun s'est constituée en commune: le premier acte de ce gouvernement régénérateur et libéral a été comme à Paris de forcer tous les hommes de dix-huit à quarante ans à prendre les armes.

C'est ainsi que s'affirme ce que les révoltés appelleront pompeusement, *el cuarto estado*, le quart-état peut faire suite au tiers-état que ces éminents penseurs prétendent avoir fait son temps.

—Curieux vers du marquis de Belloy, trouvés par le *Charivari* dans la chronique de M. Paul Girard:

A LA BELLE PERSANE.

Beauté sans pair, honneur des rivages persans!
Oh! laisse-moi percer sous tes rideaux de perse
Le secret de ces yeux dont l'éclat me transperce!
O Persane aux yeux purs, si doux et si perçants
Que personne du moins sous ta verte persienne,
Je dis une Persane (on dit aussi Persienne),
N'aperçoive tes traits, toi que nul ne perd sans
Périr! Ah! si ton cœur m'ouvrait une percée,
O perle d'Ispahan, j'irais tel que Persée,
Perçant l'air sur le dos d'un arabe pur sang,
Te ravir ou me perdre, et foulant, renversant
Tes Argus dispersés, je me ferais Persan!

Une jolie historiette du même cru:

Un de ces importuns qui se disent amis des gens de lettres aborde l'autre matin Ch. Monselet:
—Nous avons soupé ensemble l'an dernier, lui dit-il, à preuve qu'il y avait une dinde truffée.
—Je me souviens bien de la dinde, répondit Monselet avec bonhomie.... mais je ne me souviens pas de vous.

—Le courrier de l'Indo-Chine qu'on envoie au *Temps* contient des extraits de la *Gazette de Pékin* fort originaux et empreints d'une couleur locale très vive:

La *Gazette de Pékin* continue à enregistrer, avec la dignité d'un journal officiel, les décrets les plus solennels et les plus baroques. L'un d'eux annonce à la nation céleste que le grand chef des eunuques et huit autres fonctionnaires d'Etat s'étant trop hâtés d'apporter, dans le cours d'une cérémonie religieuse, certains plats à l'empereur, ce dernier les avait carrément relevés de leurs fonctions.

S'imagine-t-on, en Europe, des ministres révoqués pour un tel motif?

Le 14 avril, la *Gazette* mentionne que les membres du conseil impérial sont allés féliciter Sa Majesté à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, et lui souhaiter dix mille années de bonheur. Puis, le 15, c'est-à-dire le lendemain, le même journal dans un édit nommant une commission chargée d'étudier avec soin la construction d'un mausolée pour l'empereur et l'impératrice A-lu-té. L'à-propos est original. C'est d'ailleurs, comme chacun le sait, une vieille coutume chinoise d'avoir toujours dans les familles un cercueil sous la main, et, dès son ascension au trône, S. M. Tung-Chih semble avoir voulu se conformer à cet ancien usage.

Ne quittons point la Chine sans emprunter à la *Réaction* une notice intéressante sur la queue qui distingue les Chinois du reste des hommes:

Demandez au dernier des écoliers ce qui distingue un Chinois du reste des hommes, il vous répondra infailliblement: c'est la queue, ou la tresse, si mieux vous aimez. Aujourd'hui, il est vrai, tous les Chinois portent la tresse, à l'exception des prêtres bouddhistes, qui ne gardent pas un cheveu sur la tête—ce qui, par parenthèse, leur vaut le surnom peu flatteur de *Tou-lu* (*tête d'âne rasée*).

Mais cette mode est relativement nouvelle; elle a été importée, il y a environ deux siècles, par la dynastie mantchoue, qui occupe actuellement le trône. Quand les premiers missionnaires catholiques arrivèrent en Chine, ils n'y virent que des Chinois à tous crins.... Confucius portait tous ses cheveux.

Il y a des gens qui aiment le paradoxe: ils prétendent que M. Buffet a l'esprit très fin. Pourquoi donc ne choisit-il pas mieux les journalistes qui sont chargés de faire son éloge dans la presse? On dirait que tous conspirent à le rendre ridicule. Et la preuve, c'est qu'il nous suffit de reproduire leurs niaiseries pour provoquer un éclat de rire universel.

Lisez plutôt dans la *Patrie*: Ce journal bonapartiste qui est plein d'admiration pour l'ancien ministre de l'empire dit de lui dans son numéro d'hier: "Si le président de l'Assemblée est du bois dont on fait les *buffets*, il n'est certes pas du bois dont on fait les commodes!"

C'est peut-être parce que sous l'empire il était du bois dont on fait les pliants.

—Depuis quelques jours, il est question de la création, aux Champs-Elysées, d'un vaste aquarium. Cet établissement serait construit sur le modèle de celui du Havre, dont on admire avec raison les dispositions confortables et le bon goût allié à l'originalité qui convient à un monument de ce genre.

Le projet de M. Nicolle, du Havre, doit être prochainement soumis à l'approbation du conseil municipal.

—L'affaire Courbet a été appelée hier devant la 1re chambre du tribunal. Le défenseur du peintre étant absent, elle a été remise à huitaine.

Détail curieux: c'est Me Victor Lefranc, le républicain que l'on sait, qui portera la parole contre M. Courbet au nom de l'administration des domaines, et c'est Me Lachaud, le fervent bonapartiste, qui défendra le destructeur de la colonne. Le ministère public sera représenté par M. le substitut Bérard des Glajeux qui semble fort désireux de terminer ce procès avant les vacances.

—Nous lisons dans le *Journal de Lyon*:

Un drame terrible s'est passé mardi sur la place des Charpennes.

Le sieur G.... dont le nom est bien connu à Lyon, avait eu, avant son mariage, des relations avec une jeune fille qu'il aimait beaucoup.

La jeune fille, imitant d'ailleurs l'exemple de G.... s'était mariée il y a quelques années et avait cessé toute espèce de rapport avec son amant.

Il y a quelques jours, dans un but qui nous échappe encore, elle écrivit à G.... une lettre pressante dans laquelle elle lui donnait rendez-vous pour le mardi 22 courant, à neuf heures du soir, sur la place des Charpennes.

G.... crut devoir se rendre à cette invitation. Il fut accueilli fort cordialement par son ancienne maîtresse qui le fit asseoir sur un banc. La conversation s'engagea; mais, tout à coup, G.... se sentit saisir au bras, en même temps que sa compagne se jetait sur lui.

Il n'y avait plus à douter; c'était le mari qui survenait; la femme était complice de l'agression et le rendez-vous n'était qu'un guet-apens.

Nous ne mentionnons cette version que d'après la déposition de M. G. lui-même qui, seul, a pu être entendu jusqu'à présent.

G.... lança furieusement un coup de pied à sa maîtresse, qui roula à terre.

Puis se tournant vers son agresseur, il lui répéta plusieurs fois: Lâchez-moi!...

Il tira enfin un revolver de sa poche, et, en répétant Lâchez-moi! tira en l'air un coup de ce revolver.

Le mari serrait toujours G.... et se disposait à lui faire un mauvais parti.

Furieux alors, G.... tourna son revolver contre son agresseur et, lui lâchant successivement deux balles dans la poitrine, l'étendit roide mort à ses pieds.

Puis il alla chez le commissaire de police, fit constater le décès, rentra chez lui, changea de vêtements et vint à Lyon, rue Luizerne, où il se constitua prisonnier.

G.... est âgé de 62 ans.

VOL DE 200,000 FRANCS COMMIS PAR UN FILS CHEZ SON PÈRE.—Nous avions annoncé, avec réserve, que l'auteur du vol de 200,000 fr. de diamants, commis il y a deux mois au Palais-Royal, chez M. Spinelli, était le propre fils de celui-ci. Nos renseignements étaient exacts.

Le coupable et son complice, lequel est son cousin, viennent d'être arrêtés à Gênes. Ils doivent arriver aujourd'hui sous bonne escorte à Paris.

Voici ce qu'ils avaient fait depuis leur coup:

Le 11 juin, les deux associés quittaient Paris. Ils arrivèrent, après de longs détours, à la gare internationale de Vintimille.

M. Dubrey, inspecteur de police spécial, les troubla beaucoup en leur demandant leurs papiers. Devant M. Layet, le commissaire spécial, leur embarras redoubla. Ils formulèrent pourtant l'explication suivante:

—Nous venons de Paris, nous allons en Italie et en Autriche pour y faire un voyage d'agrément, consenti par nos parents.

—Voyons, dit le magistrat, je vais écrire à votre famille. Si vos assertions sont exactes, je vous faciliterai votre voyage. En attendant la réponse de mon télégramme, vous resterez à Vintimille et vous vous engagez sur l'honneur à ne pas vous éloigner jusqu'à ce que je sois rassuré par votre famille.

La dépêche fut interceptée par la police, et le chef de la sûreté télégraphia l'ordre d'arrêter les jeunes gens.

Quand la dépêche arriva, ceux-ci avaient filé vers l'Italie à l'aide d'un fiacre loué à Vintimille. Ce ne fut qu'à Gênes qu'on les rattrapa, il y a quelques jours.

Retour à Vintimille, interrogatoire, arrestation.

La visite de corps faite sur eux a fait découvrir en leur possession:

1,305 fr. en or, argent et billets de banque français et un véritable stock de bijoux; 4 montres en or, 3 opales, 1 perle fine, 2 émeraudes, 74 diamants, 40 boucles d'oreilles, 2 saphirs, 9 rubis, 1 petite opale, 3 améthystes, 1 petite perle, 3 paires de pendants, 55 bagues, 5 épingles en diamants, 2 chaînes, 1 bracelet, 4 médaillons.

Ils ont fait des aveux complets.

(*Figaro*)

—Il y a quelques mois que nous n'avions entendu parler du procès intenté par madame veuve Millière contre M. le commandant Garcin. Il sera appelé devant le tribunal civil de Versailles le 30 juillet.

On se rappelle que madame veuve Millière demande au commandant Garcin, auquel elle impute la mort de son mari, 150,000 francs de dommages-intérêts. L'affaire était d'abord venue en conciliation, à Paris, devant le juge de paix du 7e arrondissement; mais le siège du ministère de la guerre étant à Versailles, elle a été renvoyée devant le juge de paix de cette ville. Il n'y a pas eu conciliation, bien entendu; il reste donc aux parties à se présenter devant le tribunal civil.

On prête à M. le procureur de la République de Versailles l'intention de décliner la compétence du tribunal par ce fait que M. Garcin ayant agi d'après les ordres de ses chefs, l'administration elle-même est en jeu, et le différend doit être jugé par un tribunal administratif. Le ministère public demanderait donc le renvoi de l'affaire en se basant sur l'article 6 de l'ordonnance royale du 1er juin 1828, ainsi conçu:

"Lorsqu'un préfet estimera que la connaissance d'une question portée devant un tribunal de première instance est attribuée par une disposition législative à l'autorité administrative, il pourra, alors même que l'administration ne serait pas en cause, demander le renvoi de l'affaire devant l'autorité compétente. A cet effet, le préfet adressera au procureur du roi un mémoire dans lequel sera rapportée la disposition législative qui attribue à l'autorité administrative la connaissance du litige."

Il est évident que M. le commandant Garcin a agi d'après l'ordre de ses chefs. Par conséquent, l'affaire sera certainement renvoyée devant la juridiction administrative, et les débats y perdront beaucoup en intérêt.

Le défenseur choisi par madame veuve Millière est un avocat du barreau de Paris, M. Guillaume Maillard.

—L'histoire qui suit est toute fraîche, et elle a avant toute autre le mérite d'une parfaite authenticité.

M. de ***, l'un des nouveaux préfets récemment nommés, se dit en arrivant à son poste:

—On dit mon conseil municipal absolument rouge: essayons de la conciliation.

Quarante-huit heures après chaque citoyen conseiller municipal recevait, à son grand ébahissement, une invitation conçue dans la forme sacramentelle:

"M. le préfet de *** et madame la comtesse de *** prient M. X.... de leur faire l'honneur de venir dîner à la préfecture, le...., etc., etc."

Cette invitation se terminait par les lettres suivantes:

R. S. V. P. E. C. D. R. (Réponse, s'il vous plaît, en cas de refus).

Mais l'idée de cette traduction élémentaire, consacrée par l'habitude, ne vient pas à l'esprit de ces citoyens farouches.

Le conseil s'assemble, délibère: impossible d'expliquer ces diables de lettres R. S. V. P. E. C. D. R.

De guerre lasse, un conseiller consulte un de ses amis, féroce réactionnaire, et lui demande son opinion.

—Vous ne vous fâcherez pas?

—Non.

—Eh bien! ça veut dire: Répondez s'il vous plaît, enragées canailles de rouges.

Inutile de dire que le préfet en a été pour ses frais et que la chose a failli faire l'objet d'une interpellation.

Une petite esquisse parisienne très originale et très vraie, dessinée par Gyges, de *Paris Journal*:

Petit drame intime en deux tableaux:

Premier tableau: *Chez elle.*

Le sévère M. X.... va quelquefois passer une heure chez mademoiselle Trois-Etoiles, une ingénue de théâtre, qui est mère d'un petit garçon de six ans. Le grave M. X.... met tout en œuvre pour plaire à l'enfant. Il se laisse tirer la barbe, imite le cri du chien, celui de l'âne, se met à quatre pattes et fait le cheval pendant que le bambin saute sur lui, le frappe à coups redoublés de ses petits poings.

Deuxième tableau: *Chez lui.*

Une heure après, le digne M. X.... rentre chez lui au domicile conjugal, et comme il n'aime pas que l'on fasse du bruit autour de lui, il se met en devoir de fouetter ses enfants qui jouent un peu trop bruyamment.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue du Canal.

—Le prince Napoléon vient à Paris pour se faire reconnaître le rang de général de division. Le *Gaulois* le dit et il a raison.

Nous croyons savoir qu'une fraction importante du parti bonapartiste est assez contrariée de cette revendication dont elle ne comprend point la portée au point de vue dynastique, le seul, en effet, qui doive et puisse préoccuper les impérialistes.

En effet, il leur sera extrêmement difficile de ne pas *lâcher*—comme on dit vulgairement—le prince dans cette campagne inopportune. On nous affirme que le maréchal Mac-Mahon est disposé à ne point accéder au désir du prince: il se fonde sur ce que le décret qui a fait du prince Napoléon un officier général, ne le *nommait* pas général, mais portait en substance:

"Le prince Napoléon Jérôme est autorisé à porter le titre et les insignes de général de division."

A cela, nous dit-on, le prince Napoléon répondrait qu'il a exercé un commandement devant l'ennemi à la tête de sa division, que dès lors il se croit autorisé à revendiquer ses épaulettes, tout comme les princes d'Orléans.

Le public appréciera si cette comparaison est justifiée. Provisoirement, et comme il n'est pas besoin de soulever des débats propres à diviser le parti conservateur, bornons-nous à répéter que la prétention du prince Napoléon est peu politique, surtout s'il veut bien se rappeler combien l'opinion a été surexcitée—à tort, j'en conviens—contre son mérite militaire.

—Les horreurs de Djargarnat, dans les Indes, que la domination anglaise a réussi non sans grande difficulté à faire disparaître, ont leur digne pendant au Caire.

A la foire dite du Prophète, qui se tient chaque année auprès de cette ville, a lieu une cérémonie religieuse, si l'on peut donner ce nom à de pareilles atrocités, où des fanatiques Arabes se jettent sous les pieds du cheval du grand cheik.

Une correspondance de *Fanfulla* raconte dans les termes suivants la promenade du grand cheik:

En sortant du Caire par la nouvelle route de Boulacq, derrière le grand hôtel de l'entellini, on trouve une vaste plaine bornée par le canal, la voie ferrée et la grande route même.

Au milieu de la plaine s'élèvent les tentes du grand iman, du gouverneur, du préfet de police et d'autres fonctionnaires.

Devant cette dernière série de tentes, il y a un large chemin battu. C'est là qu'eut lieu la scène que je vais raconter.

Une troupe de fellahs se tenant par la main entrent dans l'allée au pas de course; ils sont accompagnés de derviches, les uns agitant des bâtons, les autres portant des drapeaux ou battant du tambourin.

Ces malheureux hurlent et se démènent comme des possédés; en un clin d'œil ils se disposent en file, se jettent à terre, la face tournée vers le sol, serrés les uns contre les autres; ils forment une espèce de long tapis, les derviches vont par-ci par-là, les tirant par les jambes pour aligner l'horrible file ou agitant leurs jupons pour leur procurer le soulagement d'un peu de fraîcheur sur le lit ardent de cette terre enflammée par le soleil.

Un peu après, cinq ou six autres derviches, pieds nus, passent au pas de course sur ce tapis vivant: c'est l'avant-garde.

La foule s'agite, les cris des assistants se succèdent sans relâche: un magnifique cheval pur sang s'avance, deux domestiques le tiennent par le mors; il porte le Grand-Saint: il pose ses sabots indifféremment sur les crânes, sur les reins et sur les jambes de ces misérables.

A peine le cheval est-il passé qu'il s'élève un tumulte indescriptible, tout le monde veut toucher les blessés, et leurs parents doivent conquérir leurs corps à coups de poings et de bâton.

En attendant, le grand chef continue sa promenade à cheval. Ils sont plus d'un millier étendus là; il y en a plus d'une centaine de frappés. Arrivé au terme de son horrible triomphe, il se retourne vers la foule, la bénit et rentre dans sa tente pour prier.

—Souvenirs rétrospectifs, sur le séjour du shah, donnés par l'*Indépendance Belge*:

Quand le shah a quitté Paris, il y avait au palais Bourbon une telle quantité de lettres adressées à ce souverain, qu'on a dû en laisser un stock énorme sans les ouvrir. Parmi celles dont on a pu prendre connaissance, il y en avait d'inconcevables; un bourgeois de Paris demandait au shah de lui prêter 35,000 francs pour l'achat d'une maison de campagne nécessaire à la santé de sa femme. Des femmes ont cherché, sous les prétextes les plus étranges, à pénétrer auprès du shah; il a fallu les expulser presque par la force. Enfin, il faut le dire, les gens de la suite de Sa Majesté Persane ont été fort peu délicats, et ont usé du privilège de l'hospitalité pour faire des acquisitions dont ils se sont dispensés de payer le prix.

On a remarqué à la représentation de l'Opéra que le shah, à qui on a offert des sorbets, a goûté à tous, et en a offert ensuite au duc de Broglie et au maréchal de Mac-Mahon. C'est le plus haut signe de faveur à la cour de Téhéran, et il a fallu que le président de la République et le vice-président du conseil acceptassent ce témoignage, si insolite à Paris, de cordialité orientale. Quelquefois même, ce qui est encore un signe de bien grande faveur, le shah partage à table son assiette avec celui qu'il veut honorer, et cela dans des conditions bien difficilement admissibles pour des Européens.

Il existe à Paris un auteur dramatique fort édenté.

Un beau jour le succès lui arrive, il court chez un dentiste et se commande un râtelier.

—C'est mille francs, lui dit le praticien.

—Bigre!.... je ne puis vous donner que huit cents francs.

—Alors, je supprimerai quatre incisives.

—Comme c'est ennuyeux!....

Et il ajoute philosophiquement,

—Bast!.... je ferai un lever de rideau!

Il fait un lever de rideau dont le succès dépasse toutes ses espérances; alors il court chez le dentiste.

—Mon cher, lui crie-t-il, faites-moi un râtelier de trente-huit dents!

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.
1oct—6m PPM&J.S.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
Un râtelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $25.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, et n'occasionne pas comme elle de goût désagréable. Il exécute toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.
Extraction de dents avec le chloroforme.
Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.
Venez voir la nouvelle base. 13avril

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles si naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement.
Prix modérés et travail consciencieux.
20 fév—1an

Révolution! Révolution!
LES DENTS!
$20 ......les Ratéliers...... $
—Prix ordinaire $50—
LE DR. GEO. P. MALONEY, No 150 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Râteliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il refait les vieux râteliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 19fév—1an

JOS. BRANDNER,
MARCHAND-TAILLEUR,
34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane. 14mars—1an

MARCHAND-TAILLEUR.
PAUL BOISSONNEAU,
(Successeur de Paul Pesquier)
140 ...... Rue du Canal 140
DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode. 13avril—3m

Mme LEONCE,
DOCTEUR ASTROLOGISTE,
venant de Paris,
A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 272, entre Howard et Villeré.
Elle continuera, comme par le passé à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.
Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
Ecrire franco P. O. B. 1270, Nlle-Orléans, La.
15juin—3m.

PIERRE PAVIA,
CORDONNIER-MÉCANICIEN
(BREVETÉ,)
153 ...... RUE ROYALE 153
Entre St-Pierre et Toulouse.
CHAUSSURES A VIS, système P. P., de tous genres, garanties indécousables et qui ont obtenu le premier prix, médaille d'or en 1872 et médaille d'argent en 1873, aux deux dernières Foires de la Louisiane. 18juil—1m

Succession de DAVID PRETTO. No 27,363.
ATTENDU que le certificat No 112, de dix actions de l'Assurance Hope, de la Nouvelle-Orléans, a été perdu ou égaré, avis est donné que je vais faire application à la Compagnie pour un nouveau certificat.
ISAAC RODRIGUEZ, Administrateur.
Nlle-Orléans, 14 juillet 1873. 15juil—30f

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE
De la Vallée du Mississippi.
COLLINS & BAQUIE,
Propriétaires et Fabricants.
Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississippi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. Nous en garantissons la qualité.
Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans. 22 mai—6m

E. H. REYNES & BRO.,
Varieties Alley—Cotton Exchange Building
Entre Commune et Gravier.
CHANGE sur Paris et Londres.
Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.
Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco. 20 juin—1an

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA.
La plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.
Ouvert chaque jour.
LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.
Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.
Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.
Dans le salon se trouve un beau piano.
15juin—3m RICHARD HOMANN.

Consulat de France
A LA NOUVELLE-ORLEANS.
AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement du lieu de leur résidence, sont dans l'impossibilité de se présenter à ce Consulat, qu'aux termes d'une décision récente du ministre de la justice, ils ont la faculté de déclarer, par voie de correspondance, leur option en faveur de la nationalité française, et qu'au reçu de la demande qu'ils en feront à tout agent consulaire de France avec mention exacte de leurs noms, prénoms, profession, date et lieu de naissance, &c., il leur sera envoyé, pour être revêtu de leur signature, le certificat constatant leur déclaration d'option. Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.
4avril—6m

Compagnie des moulins à coton de Gullett.
Fabrique à Amite, Louisiane.
NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.
Presses à coton, 1 main, de Gullett.
Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique.
Des doubles de toutes les parties du moulin, peuvent être expédiés, sans que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui-même à la manufacture.
Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés.
La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, nous pouvons solliciter des ordres.
ERNEST & CO, agents généraux, No 156, rue de la Commune,
27avril—4m Nlle-Orléans, Louisiane.

INSTITUTIONS.

COLLEGE COMMERCIAL
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
sous l'habile direction de
M. J. W. BLACKMAN.
78 rue du Camp. Entrée, 44 rue Natchez.

CET ancien établissement, ouvert tous les jours, du matin au soir, l'année entière, offre le précieux avantage aux jeunes gens et aux demoiselles de la Nlle-Orléans et des endroits rapprochés de la ville, d'obtenir, en quelques semaines, une éducation commerciale solide.
Le mode d'enseignement embrasse toutes les facilités récentes et avantageuses aux élèves qui aspirent aux honneurs de cette branche d'éducation.
Les prix de l'établissement sont cinquante pour cent meilleur marché que ceux de tous les établissements de la ville.
J. W. BLACKMAN, Principal,
W. S. MITCHELL, Administrateur.
21juil—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES
Dirigé par Mme MATTHEY,
Successeur de
Mme LAVILLEBEUVRE et DERON
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.
Réouverture des classes, LUNDI, 1 septembre
8aout—1m

Louisiana State University,
A BATON-ROUGE, LOUISIANE.
ORGANISATION MILITAIRE.
LA 15e session commencera le premier LUNDI d'octobre prochain, et se terminera le dernier MERCREDI de juin 1874.
Le corps enseignant se compose de professeurs éminents pour toutes les branches de la littérature et des sciences. Les études se composent d'un Cours préparatoire et d'un Cours académique, le génie civil, le commerce, les langues anciennes et modernes, les mathématiques et leur application, la physique, la chimie, le dessin, la géologie, la minéralogie, la botanique, la philosophie, l'histoire, la tenue des livres, la tactique militaire (infanterie et artillerie).
L'Université possède une Bibliothèque de 11 000 volumes, un Cabinet de physique et de chimie, des Modèles de machines, des instruments pour lever des plans, des mappes, des cartes, lithographies, peintures, gravures, photographies, etc.
L'étude de la topographie, de la géologie et de la botanique de la Louisiane, est confiée à des professeurs de l'Université [illegible].
L'organisation de l'Université est toute militaire, et la discipline y est des plus strictes. Le collège possède des équipements pour l'armement complet de 150 élèves, plus quatre pièces d'artillerie. Exercices militaires tous les jours.
Uniforme: Pantalon gris, tunique de même couleur, et képi bleu foncé.
Les élèves logent et prennent leurs repas dans les bâtiments de l'Université.
Le service médical est confié à un médecin expérimenté.
L'Université est située dans un quartier salubre de Baton-Rouge.
Pour être admis au Cours préparatoire, il faut avoir plus de 15 ans et savoir les éléments de l'arithmétique, la grammaire anglaise et de la géographie.
Pour être admis au Cours académique, il faut, en outre, avoir une certaine connaissance de l'algèbre, de la géométrie, de la trigonométrie, de la grammaire latine, pouvoir traduire les commentaires de César, Virgile, Cicéron, un peu de grec, ou, à défaut de grec, avoir une certaine connaissance du français.
On reçoit des élèves des autres Etats, et de préférence à l'ouverture des Cours.
Les neuf mois de session coûtent:

Enseignement, bibliothèque, médecin	$100 00
Pension et domestiques	[illegible]
Blanchissage	[illegible]
Chauffage et éclairage	[illegible]
Livres, papier, etc.	[illegible]
Meubles	[illegible]
Dépenses éventuelles	[illegible]
Trois uniformes	[illegible]
Dépôt	[illegible]
Dépense totale	[illegible]

20 mai—6m D. F. BOYD, Surintendant.

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc ou l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux et les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne laisse pas d'éraillures.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les plats et la verrerie. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de couvert de semblable pour les forgerons, les mineurs, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND **SAPOLIO** POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents le morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.
Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.
ENOCH MORGAN'S SONS,
20 PARK PLACE, N. Y.
7 aout—3m—v&c

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207 .... Chartres Street 207
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.
SPÉCIALITÉS pour Nougats montés, Gâteaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Bâtons, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés. 22 janv—1an

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,
153 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.
MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, et exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.
Mme Bausset profite de cette circonstance pour annoncer au public en général et aux familles des campagnes en particulier, qu'elle vient de meubler et restaurer à neuf les appartements de son établissement situé sur l'un des points les mieux aérés et les plus sains de la ville, où elle reçoit ses pensionnaires pour accouchements et traitements des maladies de l'utérus.
Consultations régulières tous les jours de 10 h. du matin à 2 h. P. M. H. BAUSSET.
20mars—6m mar jeu dim

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

L'Ancien Méridien,
A l'angle de la rue Douane et du Passage de la Bourse.
VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET, ancien restaurateur bien connu, un LUNCH chaud qui sera servi tous les jours de neuf heures du matin à une heure P. M. Un second lunch sera servi de 5 heures de l'après-midi à 7 heures.—Prix 25 cts.
Cette maison se recommande par l'abondance et la qualité des mets. Bon lait, bon café matin et soir.
La BAR est pourvue de Vins et Liqueurs de premier choix. HUITRES toujours fraîches. On prend des pensionnaires à des prix modérés.
Pendant le Lunch, les consommations sont à 15 cents et au dehors à 10 cents. 26juin—3m

HOTEL BOULO,
A BILOXI, MISS.
Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, reste ouvert toute l'année.
A l'entrée de la saison d'été, M. Boulo tient à rappeler à ses nombreux clients et amis, ainsi qu'au public, que son établissement réunit des conditions de confortable exceptionnelles.
Chambres propres et bien meublées, salle à manger vaste et parfaitement aérée, cuisine excellente pour ne pas dire sans pareille, et des conditions on ne peut plus raisonnables, voilà ce que trouveront à l'Hôtel Boulo les personnes qui voudront bien y descendre. 15 mai—3m

RESTAURANT FRANÇAIS
A LA MOBILE,
TENU PAR J. PACTEAU,
(Successeur de LOUIS J. DIGNAT)
No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.
16 avril—6m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 ...... RUE ROYALE ...... 13 et 15
Entre les Rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.
ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; ce qu'il faut pour les huîtres, les Marinades.
Il y a des Salons particuliers au premier; Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.
Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,
CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL & CO.,
Coin des rues Canal et Carondelet,
15 déc—1an Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULON,
No 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 53
Encoignure Bienville,
Manufacture à Vapeur de:
TABAC A FUMER ET A PRISER.
Et Importateur de:
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.
14mars—1an Nouvelle-Orléans.

The Freedman's Savings & Trust Co.
CAISSE D'ÉPARGNE NATIONALE,
Charte accordée par les Etats Unis en 1865.
SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS;
No 182 Rue du Canal,
ENCOIGNURE DRYADES.
HEURES DE BANQUE:
De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.
Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, de 5 à 8 heures.
L'intérêt alloué est de Six pour Cent.
C. D. STURDEVANT, Caissier. A. FAILLET, Assist. Caissier.
On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5janv—1an

APPAREIL PERFECTIONNÉ
—DU—
GAZ BARBARIN
A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississippi et en Louisiane.
Fabrique et salle d'essai au No. 1 du Triangle Building au No. 24 de la rue Poters (autrefois Nouvelle Levée,) entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.
F. ROBERTS, Surintendant,
5av—1an Lock Box 744 du bureau de la Poste

CASSIDY & MILLER,
Voiliers, Agents de Fabricants de Ducks Coton,
MARCHANDS DE
Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, des drapeaux de toutes les nations, etc., etc.
No 107 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
24avril—6m

Chaudières à Sucre du Tennessee
De la célèbre Usine de Stacker.
APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix en dépôt avec des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des moulins.
E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 16, rue Union.
7 oct 1872 1an

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence. 16 déc—1an

ATTENTION!
Grand Déballage!
G. MONIÉ, No. 34, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.
—Aussi—
Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. [illegible] L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. [illegible]
GROS ET DETAIL.

COLD CREAM
RACINE CALIFORNIENNE.
que le COLD CREAM racine

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.
Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.
7nov—1an—D M&V

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME
EST LE
Meilleur Stimulant Tonique.
Les médecins qui l'ont examiné (et, parmi eux se trouvent quelques-uns des plus éminents du pays) recommandent qu'il est au nombre des plus sûrs et des plus efficaces. [illegible]
Maladies d'été, la Bile, les Fièvres [illegible], les Fièvres Intermittentes, l'Indigestion, la Dyspepsie.
[illegible]
HOME STOMACH BITTERS.
B. E. Castendyk,
Seul Agent au Sud,
No 29 rue Tchoupitoulas
14 août—1an—Mer.V.D

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents

AVIS.
L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.
On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.
Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

LOTERIES.

LOTERIE
—DE—
L'ETAT DE LA LOUISIANE
SUR LE
Plan de combinaisons.
TIRAGE TOUS LES JOURS.
GROS LOTS { $5000. 1000. }
PRIX DU BILLET:
1$ SEULEMENT
Partie de Billet en Proportion.
Plan de police:
Tirage tous les jours.

DES MILLIERS DE MÉDECINS ONT DÉCLARÉ que pour tous les maux d'estomac et les maladies d'entrailles auxquels les enfants sont sujets
L'APÉRITIF SELTZ, EFFERVESCENT, DE TARRANT,
est le correctif le plus efficace. [illegible]

PIERRE DUPORT,
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,
A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 82 de la rue St. Louis au No 240 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. [illegible]
19fév—6m

CAZADE & CROOKS,
No 26 Beaver Street,
NEW-YORK.
Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à remplir les ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, [illegible]
WASHINGTON MORTON.

Bureaux de l'Union Française.
Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.
A Messieurs les Membres de l'Union Française.
Messieurs et chers compatriotes,
Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.
Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à ceci:
Hommes ...... [illegible]
Femmes ...... [illegible]
Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer: [illegible]
Hommes ...... [illegible]
Femmes ...... [illegible]
Il a délivré [illegible] Bons de logement et [illegible] Bons de repas.
[illegible] personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.
Conformément à notre Charte, les secours en espèces n'ont été distribués que dans les cas d'urgence. [illegible]
Le cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par [illegible] élèves de tout âge. [illegible]
[illegible]
Pour le Conseil de direction et par son ordre:
Le Vice-Président,
H. SALOMON.
Le Secrétaire adjoint,
A. DE MONFLUZIN.
Le Trésorier,
J. B. SEGUIN.
5juin

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU COMMERCE
(Commercial Insurance Company)
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
PASSIF.
Primes de l'année expirée le 31 mars 1873: Incendie, Mer, Rivières [illegible]
[illegible]
ACTIF.
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
Nouvelle-Orléans, 31 mars 1873.
J. H. OGLESBY, Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé par devant moi, notaire, ce 14 avril A. D. 1873.
EDGAR GRIMA, Notaire Public.
[illegible]
J. H. OGLESBY, Président.
JOHN T. HARDIE, Vice-Président.
WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 23 avril 1873.

VENTES JUDICIAIRES.

VICTOR LAURENT vs. AMÉLIE BRUNEAU et JOS. BRUNEAU.
QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—[illegible] MULETS, DRAYS et FLOATS [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame Veuve MARIE CARLIN vs la Dame Veuve MARIA MOSS.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Dame C. G. SOUTHMAYD vs. WILLIAM PROST.
QUATRIÈME COUR de DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

RENE DUMESTRE vs. EUGENE NEYRAY.
CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS vs JAMES WHITE.
COUR DE DISTRICT SUPÉRIEURE POUR [illegible]
W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

New Orleans Mutual Insurance Association.
Bureaux, No 100 de la rue du Canal.
SIXIÈME ÉTAT TRIMESTRIEL.
SECOND TRIMESTRE DE 1873.
Conformément à sa charte, le New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:
[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres du New Orleans Mutual Insurance Association.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 8 juillet 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire Public.
Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire. 9juil—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union
DE LA NLLE-ORLÉANS.
SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. [illegible]
JAS. FAHEY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui un dividende de [illegible]
—DIRECTEURS—
A. CHIAPELLA, L. F. GÉNÉRÈS, W. B. SCHMIDT, R. W. ADAMS, C. KOHN, J. J. FERNANDEZ, ED. BURTHE, P. LABORDE, A. TERTROU, A. GIRAUD, A. BAYLE, B. SALOY, A. BONNECAZE, E. BOISBLANC.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.
600 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,
250 douzaines Souliers de Philadelphie.
PAR E. ROGER & Co.—[illegible] JEUDI, 14 août, [illegible]
Conditions à la vente. 12 août

PAR EUGENE TOURNÉ
Sucre! Sucre!! Sucre!!!
PAR EUGENE TOURNÉ—VENDREDI, [illegible]
Conditions—comptant. 14 août—2t

Vente, par ordre de M. le Consul de France, pour compte de qui il appartiendra.
PAR EUGENE TOURNÉ—JEUDI, 14 août 1873, [illegible]
Conditions—Comptant. 12 août

PAR D. E. MORPHY.
Foin! Foin!! Foin!!!
PAR D. E. MORPHY—A. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, JEUDI, 14 août 1873, [illegible] FOIN.
Conditions—Comptant. 12 août

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Tables de Marché à Vendre.
Une occasion rare pour les Bouchers, les Marchands de Légumes, etc.
Le Nouveau Marché de la rue Seconde, au coin des rues Seconde et Dryades.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs, [illegible]
AU BEAU MARCHÉ NEUF
situé au coin des rues Seconde et Dryades.
Le privilège de possession des Tables de Marché.
[illegible]

ETAT
—DE—
L'Atlas Insurance Company
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
130 .... RUE DU CANAL 130
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
[illegible]
PASSIF:
[illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
D. E. TAYLOR, Secrétaire.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.
J. G. EUSTIS, Notaire Public.
Officiers:
Wm. H. Stevenson, Président.
D. E. Taylor, Secrétaire.
Directeurs:
[illegible]

Compagnie d'Assurance du Peuple
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
SECOND ÉTAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.
[illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.
Déclaré sous serment et signé par devant moi, ce le jour de juillet 1873.
ANT. DOUSSOCOURT, Notaire Public.
Nlle-Orléans, 3 juillet 1873.
A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté en crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.
—DIRECTEURS—
R. M. Davis, Jos. David, H. Manuel, A. Socola, [illegible]

L'EQUITABLE,
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS.
(The Equitable Life Insurance Society of the United States.)
Succursale, rue du Camp 33, Nlle-Orléans.
[illegible]
A. P. CLEVELAND & SON
Agents-généraux pour la Louisiane et le Mississippi.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS,
Bureaux: rue St-Pierre No 3 (Rue de Chartres).
[illegible]
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité de Finance: [illegible]
Directeurs: [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO
380 lots Linge de clientèle.
280 " Lingerie et Chapeaux.
PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—A. LEVY, encanteur.—Salle d'encan, No 22 de la rue de Chartres—JEUDI, 14 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—
380 lots linge de clientèle.
280 lots lingerie et chapeaux.
Conditions à la vente. 14 août

PAR PLACIDE J. SPEAR
MEUBLES! MEUBLES!!
PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—[illegible]
Conditions—Comptant. 14 août—

PAR VINCENT & CO
Marchandises Sèches.
PAR VINCENT & CO., [illegible]

PAR G. DE FERIET & CO.
Maison en briques et à quatre étages, No 126 de la rue Vieille-Levée.
Succession de JOHN LORENZO alias LORENESCHITI.
[illegible]
PAR G. DE FERIET & CO.—[illegible]
Résidence en briques et à étage, très belle et finie, dans la rue de l'Esplanade entre les rues Levée et Chartres.
Terrains de prix pour bâtir, dans Deuxième et le Troisième District.
PAR G. DE FERIET & Co, [illegible]

Consulat de France.
AVIS [illegible]—AOUT 1873.
[illegible]

Troisième Rapport Trimestriel
DU
STATE NATIONAL BANK
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
—Nlle-Orléans, samedi, 28 juin 1873.
RESSOURCES:
[illegible]
PASSIF.
[illegible]
DIVIDENDE DÉCLARÉ.
[illegible]
SAMUEL H. KENNEDY, Président,
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Estate of Mrs Elizabeth B. Innis, Miss Catherine A. E. Innis, John Innis, Cornelius Innis and Alexander Innis.
UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE, New Orleans, July [illegible] [illegible]
S. B. PACKARD, United States Marshal.
July 25—2t-aug.